

Bureau des conférenciers



Aider le public à connaître la loi



Service public d'éducation
et d'information juridiques
du Nouveau-Brunswick



THE CANADIAN BAR ASSOCIATION
L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN
New Brunswick Branch • Division du Nouveau-Brunswick

Le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) et l'Association du Barreau canadien – division du Nouveau-Brunswick (ABC-NB) ont le plaisir de gérer un « Bureau des conférenciers » composé d'experts juridiques disposés à informer **gratuitement** votre groupe ou organisation sur un éventail de questions juridiques. Cette collaboration contribue à favoriser un service dynamique et utile. L'ABC a des liens étroits avec des experts juridiques dans toute la province, tandis que le SPEIJ-NB gère un programme de publications d'information juridique qui donne accès gratuitement à plus de 150 publications dans les deux langues sur un large éventail de questions juridiques.

Qu'est-ce que le Bureau des conférenciers?

Le Bureau des conférenciers a pour but de fournir des conférenciers intéressants et avertis à des organisations et groupes locaux qui souhaitent s'informer ou informer leurs clients ou le public sur un domaine particulier du droit. À notre avis, contribuer à informer le public sur les questions de droit rend le système juridique plus accessible, ce qui est essentiel à un système de justice équitable.

Quels sujets peuvent être abordés?

Nous nous efforcerons de trouver des conférenciers pour entretenir votre groupe de questions telles que :

Droit administratif	Droit municipal
Droit commercial	Achat et vente d'une maison
Droit constitutionnel	Organisation judiciaire
Droit de la consommation	Droit de l'environnement
Droit civil	Violence familiale
Droit criminel	Droit de l'immigration
Droit du travail	Propriétaire-locataire
Droit de la famille	Aide juridique
Droit de la santé	Pouvoirs de la police
Droits de la personne	Délit civil
Avocats/système juridique	Testament et succession
Santé mentale et loi	Système judiciaire pour les jeunes

Qui peut bénéficier du Bureau des conférenciers?

Les groupes communautaires, les organismes de service communautaire et les groupes d'intérêt, ainsi que les médias, peuvent nous demander de fournir un conférencier juridique à l'occasion d'une réunion mensuelle, d'une assemblée générale annuelle, d'une activité spéciale ou d'un atelier.

Comment solliciter les services d'un conférencier?

Il suffit de communiquer avec le SPEIJ-NB par téléphone, par télécopieur, par courriel ou par la poste. Vous pouvez

également envoyer votre demande directement à partir du site web du SPEIJ-NB. Veuillez à ce qu'elle nous parvienne au moins **trois semaines à l'avance** afin que les conférenciers aient le temps de se préparer et d'aménager leur emploi du temps chargé. Le SPEIJ-NB prendra contact avec l'ABC, qui trouvera un conférencier compétent dans le sujet qui vous intéresse. Une fois que ce dernier aura donné son accord, le SPEIJ-NB vous le confirmera. N'hésitez pas à consulter les publications disponibles sur le site web du SPEIJ-NB (www.legal-info-legale.nb.ca). En fonction du thème de votre événement, nous devrions pouvoir fournir au conférencier de la documentation à distribuer aux participants.

Vous devez nous fournir les renseignements suivants :

Nom du groupe : _____

Personne-ressource : _____

Sujet de la conférence : _____

Date de l'activité : _____

Endroit : _____ Heure : _____

Nombre de participants prévu : _____

Langue officielle de la présentation : _____

L'ABC est un organisme bénévole, professionnel qui a été créé en 1896 et constitué en personne morale par une Loi spéciale du Parlement le 15 avril 1921. L'Association du Barreau canadien est l'alliée indispensable et le fervent promoteur de tous les membres de la profession juridique. Aujourd'hui, l'Association représente plus de 37 000 avocats, avocates, juges, notaires, professeurs, professeures, étudiants et étudiantes en droit dans l'ensemble du Canada.

Fondé en 1989, le SPEIJ NB est un organisme sans but lucratif qui offre de l'information juridique à la population du Nouveau-Brunswick. Il reçoit une aide financière et matérielle du ministère fédéral de la Justice, de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick et du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick.

Adresse :

Service public d'éducation et d'information
juridiques du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N. B.) E3B 5H1
Tél. : (506) 453 5369
Télec. : (506) 462 5193
Courriel : pleisnb@web.ca



www.legal-info-legale.nb.ca